



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-septième session

4-15 mai 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2008-2009

(session d'examen)

Moyens d'action et mesures propres à accélérer les progrès de la mise en œuvre : Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport examine les moyens d'action et les mesures pratiques propres à accélérer la mise en œuvre des dispositions recensées dans le Plan d'action de Johannesburg en vue de promouvoir le développement durable en Afrique. Il propose les éléments d'une large stratégie de développement pour l'Afrique axée sur les trois piliers du développement durable. Il traite également des questions relatives à la croissance et à la diversification économique, notamment l'accroissement des investissements dans le secteur des infrastructures; l'augmentation de la productivité agricole et la promotion de l'agriculture durable; les investissements à long terme dans le domaine des ressources sociales et humaines; et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, notamment les moyens de faire face à la sécheresse, à la désertification et aux changements climatiques. Il examine également les ressources et les institutions dont on a besoin pour faciliter la réalisation des objectifs en matière de développement durable de l'Afrique, notamment la question du règlement des conflits, le renforcement des institutions régionales et nationales et les moyens de garantir que la communauté internationale s'acquitte des engagements qu'elle a pris envers le continent africain.

* E/CN.17/2009/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Les principaux problèmes qui font obstacle au développement durable de l’Afrique	3
B. La voie à suivre pour assurer le développement durable de l’Afrique	4
II. Renforcer le cadre du développement durable en Afrique	5
A. Réaliser une croissance durable grâce à l’investissement, à la modernisation et à la diversification.	5
1. Les ressources naturelles : une bénédiction plutôt qu’une calamité	5
2. Diversifier les économies d’Afrique	6
3. Développement de l’infrastructure	9
4. Agriculture et développement rural : comment faire du potentiel une réalité	12
B. Améliorer le niveau de vie et investir dans le capital humain	16
1. Améliorer le niveau de vie par une meilleure éducation	16
2. Améliorer les systèmes de santé	17
C. Préserver l’environnement et les ressources naturelles	20
1. Améliorer la gestion des ressources naturelles et renouvelables	20
2. Lutte contre la sécheresse, la désertification et les changements climatiques	22
III. Renforcer l’appui institutionnel, technique et financier au développement durable	25
A. Règlement des conflits	25
B. Institutions nationales et régionales : relever les défis.	26
C. Mettre la communauté internationale au défi de tenir ses engagements vis-à-vis de l’Afrique	27
IV. La marche à suivre	29

I. Introduction

1. À sa seizième session – la session d’examen du troisième cycle d’application 2008-2009 – la Commission du développement durable a procédé à l’évaluation des progrès accomplis dans les domaines thématiques retenus pour le cycle susmentionné – agriculture, développement rural, sols, sécheresse et désertification – qui sont énumérés dans l’Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d’Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg¹. Elle a recensé les difficultés et obstacles rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre de ces objectifs ainsi que les nouveaux défis apparus et les nouvelles possibilités qui s’offraient.

2. À sa dix-septième session – la session d’orientation du cycle d’application en cours – la Commission se prononcera sur les moyens d’action et les mesures concrètes propres à accélérer la mise en œuvre s’agissant des domaines thématiques retenus. La session de la Commission sera précédée d’une réunion préparatoire intergouvernementale qui sera chargée d’élaborer un projet de document de négociation devant être soumis à la Commission pour examen.

3. Le présent rapport est une contribution aux débats qui auront lieu à la réunion préparatoire intergouvernementale. Il vise à apporter une réponse face aux problèmes et obstacles mis en évidence dans le rapport de la Commission du développement rural sur les travaux de sa seizième session. Les questions intersectorielles, notamment celles qui ont trait à la mise en œuvre, que la Commission a recensées à sa onzième session sont traitées dans toutes les parties du rapport. Ce dernier a été enrichi par des apports du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), de la Commission économique pour l’Afrique (CEA), du Fonds international de développement agricole (FIDA), de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ainsi que des grands groupes. Il devrait être lu en parallèle avec les rapports du Secrétaire général sur l’agriculture, le développement rural, la terre, la désertification et la sécheresse, qui seront eux aussi présentés à la réunion préparatoire intergouvernementale. Le présent rapport renvoie lorsqu’il y a lieu à ces rapports.

A. Les principaux problèmes qui font obstacle au développement durable de l’Afrique

4. Bien que les économies et sociétés soient très diverses, elles se heurtent à un certain nombre de problèmes communs qui sont recensés dans le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa seizième session et auxquels il faut s’attaquer si l’on veut que l’Afrique puisse progresser sur la voie du développement durable.

5. En dépit de la croissance économique récente de nombreux pays de la région, la pauvreté reste l’obstacle majeur au développement durable de l’Afrique. Elle est associée, dans la plupart des cas à un accès insuffisant aux sources d’énergie modernes et à d’autres infrastructures de base telles que les réseaux d’approvisionnement en eau potable, les installations d’assainissement, les systèmes d’irrigation agricole et des routes rurales bien entretenues. Malgré les succès

¹ Voir E/2008/29, chap. II.

remportés durant la dernière décennie, la pauvreté reste généralisée. Dans bon nombre de pays, rien ne permet de dire que le sort des plus pauvres se soit amélioré, et l'impact des augmentations de prix des denrées alimentaires sur les populations africaines les plus pauvres menace d'inverser les progrès récemment accomplis.

6. L'accroissement de la productivité agricole et la sécurité alimentaire figurent au nombre des défis que l'Afrique doit impérativement relever. Bien que les interventions à court terme destinées à répondre à la crise alimentaire étaient indispensables pour aider les pays les plus touchés, il importe au plus haut point de trouver des solutions à long terme qui permettent de remédier aux déséquilibres structurels dont souffrent les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, comme l'ont indiqué les participants à la seizième session de la Commission¹ ainsi qu'à la rencontre de haut niveau consacrée à la crise alimentaire et aux changements climatiques qui a eu lieu au Siège le 25 septembre 2008.

7. Le développement du capital humain de l'Afrique est gravement compromis par les maladies qui sévissent à l'état endémique, la faiblesse des services de santé et l'accès limité à l'éducation en dépit des récents progrès accomplis dans ce domaine. L'Afrique a pris du retard en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Au nombre des tâches auxquelles elle doit s'atteler, on citera le renforcement des systèmes de soins de santé et la lutte contre les épidémies, notamment le paludisme et le VIH/sida, ainsi que le développement du système éducatif.

8. La misère, l'accroissement de la population et, dans certains cas, la faiblesse des institutions exercent des pressions sur les ressources naturelles du continent. En particulier, les forêts sont menacées, comme le sont plusieurs pêcheries du continent. La dégradation des terres et la désertification touchent une bonne partie de l'Afrique. Les pénuries d'eau sont très courantes et devraient s'aggraver à l'avenir dans bon nombre de régions en raison de la pression démographique, de l'augmentation de la demande d'eau pour l'agriculture et des changements climatiques.

9. En dépit des progrès accomplis, la gouvernance des services publics laisse à désirer dans de nombreux pays. Les politiques et les institutions ne sont pas favorables aux investissements productifs du secteur privé ni à l'esprit d'entreprise. Même si durant ces dernières années l'extraction de ressources a été une source de revenus pour plusieurs pays, il est rare que ces revenus soient équitablement partagés et utilisés de manière productive.

10. L'action en faveur de la paix est une condition indispensable du développement durable. Bien que dans certains endroits les conflits se soient apaisés, des affrontements graves persistent et entravent fortement le développement économique et social. Dans certains endroits, l'existence de conflits prolongés a accentué la dégradation des ressources naturelles.

B. La voie à suivre pour assurer le développement durable de l'Afrique

11. Confrontés à ces tâches formidables, les gouvernements africains et autres parties prenantes désireuses de promouvoir le développement durable ont reconnu qu'il était nécessaire d'adopter une approche globale et plurielle qui permette de

mobiliser toutes les composantes du secteur public à tous les niveaux ainsi que tous les membres de la société civile et le secteur privé et qui tiennent compte des interactions et liens d'interdépendance entre les différents secteurs et entre les trois piliers du développement durable, car des avancées dans les domaines économique et social sont un préalable indispensable à tout progrès dans le domaine de l'environnement.

12. Le reste du présent document décrit les principaux éléments d'une stratégie globale de développement durable de l'Afrique. L'accent est mis sur les initiatives, mesures et dispositions pratiques que les gouvernements et autres parties prenantes pourraient prendre à l'appui de cette stratégie. Si les détails peuvent varier d'un pays à l'autre, il existe cependant de nombreuses caractéristiques communes que l'on peut ranger dans trois catégories générales : croissance économique durable, notamment grâce à l'amélioration de la productivité dans le secteur de l'agriculture, à d'importants investissements dans le secteur des infrastructures et à un accroissement de la valeur ajoutée et de la diversification économique au niveau local; adoption de mesures générales institutionnelles qui permettent d'assurer un partage équitable des bénéfices de la croissance, un accès équitable aux ressources créatrices de richesse, comme l'éducation et la protection sociale des populations vulnérables; et mesures destinées à assurer la protection et la gestion durable des ressources naturelles au bénéfice des générations présentes et futures. La dernière partie du présent document examine les moyens par lesquels les institutions tant nationales que régionales et internationales pourraient soutenir l'action en faveur du développement durable de l'Afrique.

II. Renforcer le cadre du développement durable en Afrique

A. Réaliser une croissance durable grâce à l'investissement, à la modernisation et à la diversification

1. Les ressources naturelles : une bénédiction plutôt qu'une calamité

13. Le pétrole, le gaz et les minerais représentent une importante source de revenus pour de nombreux pays d'Afrique. C'est donc, pour ces pays, une des principales priorités politiques que d'en faire une utilisation efficace et rentable aux fins du développement. Plusieurs pays d'Afrique ont adopté des législations et réglementations régissant l'affectation et la gestion des recettes générées par le pétrole et les minerais; certains ont instauré des fonds de gestion des recettes minières². Une quinzaine de pays d'Afrique figurent sur la liste de pays candidats à l'Initiative de transparence des industries extractives³. Toutefois, le manque d'informations sur les budgets à tous les niveaux de la société se révèle souvent un important facteur d'opacité en la matière.

14. Les pays d'Afrique devraient s'employer à améliorer les systèmes de gouvernance des ressources naturelles à tous les niveaux; à renforcer les capacités institutionnelles, notamment les capacités humaines, techniques et financières; à

² Le Revenue Stabilisation Fund du Botswana est souvent cité comme un modèle de fonds de gestion des richesses minières.

³ Site Web de l'Initiative, à l'adresse : <http://eitransparency.org/implementingcountries>.

adopter et à appliquer des lois et politiques efficaces, et à promouvoir l'initiative des parties prenantes et la participation locale à la gestion et à la mise en valeur des ressources naturelles. À cet égard, la communauté internationale pourrait continuer de promouvoir l'Initiative de transparence des industries extractives et d'autres initiatives en faveur de la transparence ainsi que d'apporter un soutien technique, selon les besoins, aux gouvernements africains désireux d'y adhérer.

15. La communauté internationale devrait également aider les pays à renforcer la formation et les capacités dans les administrations centrales et locales, les organisations non gouvernementales et les collectivités, ainsi que dans les petites et moyennes entreprises, ce qui permettrait d'améliorer la planification des investissements, l'évaluation – notamment écologique – et l'exécution des projets. Les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités pourraient en particulier cibler les petites et les moyennes entreprises susceptibles de fournir des services aux sociétés multinationales actives dans le secteur du pétrole ou des industries extractives et de devenir des fournisseurs compétitifs pour des projets de développement.

16. Les gouvernements devraient s'efforcer d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs – qu'il s'agisse des divers niveaux de l'administration ou des différents ministères techniques et autres institutions – dans l'utilisation des recettes tirées des ressources. Les gouvernements devraient veiller à ce que la société civile participe à la sélection et à l'exécution de projets entrepris grâce aux fonds tirés des industries extractives, y compris au sein des collectivités productrices, en mettant à leur disposition les moyens d'information et les institutions permettant une gouvernance décentralisée de type participatif. Il faudrait également s'assurer que, dans les mécanismes de partage des recettes, un montant approprié est réservé à l'indemnisation des communautés hôtes pour le coût écologique et social imputable aux activités d'extraction.

17. Les pays fortement tributaires des recettes pétrolières et minérales devraient quant à eux diversifier leurs économies, en développant des activités ou des industries propres à réduire cette dépendance économique.

2. Diversifier les économies d'Afrique

18. Il est primordial de diversifier les économies de tout le continent si l'on veut stimuler une croissance économique robuste et aider les économies africaines à déjouer les pièges de la pauvreté. Les politiques qui visent à promouvoir la diversification industrielle, notamment en favorisant une forte croissance des exportations non traditionnelles, peuvent se révéler particulièrement efficaces pour élever le niveau de vie et pour intégrer des pans entiers de la population dans le secteur structuré.

19. À l'échelle internationale, les partenaires de développement doivent assurer une conjoncture extérieure propice et soutenir le renforcement des capacités commerciales de l'Afrique pour épauler ses efforts de diversification. Il importe de remédier aux difficultés auxquelles se heurte la diversification en Afrique – obstacles tarifaires ou non tarifaires, notamment – pour faciliter l'accès des produits africains au marché. Il faudrait lever les obstacles à l'apport d'une valeur ajoutée aux produits locaux, notamment en abolissant la progressivité des droits de douane. Il est extrêmement important d'œuvrer à l'instauration d'un régime de commerce multilatéral susceptible d'offrir aux pays d'Afrique plus de

possibilités d'accroître leurs exportations de produits industriels et autres produits élaborés et de diversifier et d'améliorer leur gamme de produits d'exportation (voir sect. III.C).

20. La pénétration en Afrique de sociétés et de capitaux originaires de pays en développement se révèle bénéfique aux économies hôtes. Les pays en développement y injectent des liquidités et des investissements d'autant plus nécessaires que les investissements en provenance des pays développés se raréfient⁴. Les entreprises des pays pauvres utilisent des réseaux de distribution, des modèles de relations commerciales, des procédés de production et des technologies qui sont souvent plus adaptés aux économies africaines⁵. Les investisseurs de ces pays sont souvent plus à même de faire face aux conditions économiques prévalant en Afrique et sont généralement moins frileux lorsqu'il s'agit de prendre des risques ou de travailler dans le cadre des mécanismes de gouvernance officiels employés dans de nombreuses économies africaines. Les entreprises des pays du Sud sont fortement génératrices d'emplois et réinvestissent souvent une part importante de leurs bénéfices dans les économies africaines⁶. Il en résulte une intégration en amont et en aval des économies hôtes africaines, favorisant ainsi effectivement le développement des entreprises locales du pays d'accueil.

21. Les investissements publics dans les infrastructures de base, la recherche-développement et l'éducation sont nécessaires pour encourager à terme la diversification industrielle lorsque les secteurs industriels à forte intensité de savoir gagnent du terrain au sein des économies d'Afrique.

22. Les pays d'Afrique doivent concevoir des mesures de diversification sur trois plans : au niveau des politiques commerciales et de l'investissement, au niveau des politiques macroéconomiques et au niveau du renforcement des institutions. Plus spécifiquement, les mesures ci-après sont possibles.

23. En matière de politique commerciale, les options pourraient être les suivantes :

a) Des mesures spécifiques de promotion des exportations peuvent concrètement favoriser la diversification en faveur d'exportations non traditionnelles intégrant les sociétés nationales dans les chaînes d'approvisionnement internationales. Ces mesures peuvent aller de l'accès en franchise douanière d'éléments importés aux allègements fiscaux, aux crédits subventionnés, à la fourniture de terrains viabilisés et d'infrastructures, en passant par l'élaboration de normes, la mise en place d'institutions d'évaluation et d'homologation et la promotion de marchés d'exportation financée par le gouvernement;

⁴ Dupasquier, C. et Osakwe, P. N., « Foreign Direct Investment in Africa: Performance, Challenges and Responsibilities », document de travail n° 21, Centre africain pour la politique commerciale, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, 2005.

⁵ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2006 : L'IED en provenance des pays en développement et en transition : incidences sur le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.II.D.11).

⁶ Henley, J., Kratzsch, S., Külür, M. et Tandogan, T., « Foreign Direct Investment from China, India and South Africa in Sub-Saharan Africa: A New or Old Phenomenon? », travail de recherche 2008/24 (mars 2008), Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, Université des Nations Unies.

b) Les initiatives tendant à augmenter l'aide pour le commerce peuvent aider les pays d'Afrique à renforcer la capacité de l'offre, à diversifier leurs économies et à développer plus généralement leurs échanges commerciaux.

24. Les gouvernements pourraient, dans certains cas, adopter des politiques et des stratégies visant à multiplier les mouvements de capitaux privés à destination de l'Afrique, et notamment :

a) Réduire l'incertitude et les risques pour les investisseurs – la stabilité politique et macroéconomique, conjointement avec la transparence et la cohérence des politiques, se révélant décisifs à l'heure d'attirer d'importants flux de capitaux;

b) Améliorer les institutions caractérisant l'état de droit, qu'il s'agisse d'instaurer des droits de propriété, de faire respecter les contrats ou de conférer force et crédibilité au pouvoir judiciaire;

c) Lutter contre la corruption, tant explicite qu'implicite;

d) Créer des cadres de normalisation propices à l'investissement et les faire appliquer d'une manière cohérente, juste et transparente;

e) Adopter une politique nationale et infranationale résolument axée sur la promotion des flux d'investissement étranger direct et privilégiant l'attrait d'investisseurs originaires, notamment, de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique du Sud⁶ 7;

f) Cibler l'investissement étranger direct en provenance d'industries déterminées, originaires de pays déterminés : par exemple, en encourageant, pour stimuler le secteur manufacturier de l'Afrique, l'investissement provenant d'entreprises manufacturières d'Asie désireuses de sous-traiter des tâches à plus faible valeur ajoutée;

g) Améliorer la qualité des infrastructures de base – routes, ports, voies ferrées et électricité – requises pour attirer l'investissement privé;

h) Instaurer des zones de compétitivité spéciales pour attirer l'investissement étranger direct jusqu'à une mise à niveau conséquente de l'infrastructure économique au sens plus large;

i) Renforcer – en quantité et en qualité – le capital humain en augmentant les investissements dans l'éducation et dans le développement de compétences spécifiques, notamment les partenariats entre secteurs public et privé, pour dispenser une formation technique aux entreprises nationales faisant partie des chaînes d'approvisionnement d'entreprises étrangères.

25. Il est possible de démultiplier les incidences bénéfiques de l'investissement étranger direct sur la diversification économique :

a) En améliorant la capacité nationale, par la création de mécanismes propres à encourager davantage les investissements des entreprises dans la formation, à renforcer les qualifications de leur main-d'œuvre et à faciliter l'absorption de technologies;

⁷ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, *Investisseurs étrangers en Afrique : enquête 2005* (Vienne, 2007).

b) En élaborant des mesures propres à inciter les entreprises nationales à intégrer les chaînes d'approvisionnement des entreprises étrangères.

26. La promotion des petites et des moyennes entreprises et de l'esprit d'entreprise constitue un précieux instrument de diversification de l'industrie et des services. Il conviendrait d'instaurer des politiques offrant les mécanismes de soutien nécessaires à la mise en place d'un secteur privé dynamique s'appuyant sur les petites et les moyennes entreprises, notamment en créant et en développant des programmes coordonnés de soutien technique et financier en faveur de ces entreprises, en vue de faciliter leur accès aux marchés locaux et de les aider à s'intégrer aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

27. Outre les options précitées, il est d'autres actions spécifiques qui pourraient renforcer la compétitivité du secteur des petites et des moyennes entreprises et qui s'attacheraient à :

a) Mettre au point et créer des systèmes juridiques et réglementaires favorables aux petites et aux moyennes entreprises;

b) Apporter un soutien financier et technique aux institutions spécialisées susceptibles d'aider les entreprises nationales à se conformer aux normes internationales relatives aux produits;

c) Aider à perfectionner les techniques, la structure organisationnelle, la conception, la commercialisation et la logistique, pour permettre aux entreprises nationales d'entrer dans des secteurs de pointe;

d) Apporter une aide publique aux sociétés de capital-risque afin d'encourager les entreprises à prendre davantage de risques pour explorer de nouveaux marchés;

e) Renforcer la formation et les capacités en matière de gestion;

f) Fournir aux petites et aux moyennes entreprises à la fois des informations sur les marchés et des services de promotion, notamment par le biais de foires commerciales et de missions commerciales internationales, ainsi que d'associations professionnelles capables de satisfaire les besoins particuliers de ces entreprises dans des industries spécifiques;

g) Offrir un traitement fiscal favorable aux entreprises nouvelles;

h) Faciliter l'accès des petites et des moyennes entreprises au crédit bancaire pour financer leur capacité de production et leur fonds de roulement.

3. Développement de l'infrastructure

28. Il faut d'urgence développer, moderniser et entretenir les infrastructures en Afrique. Selon le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, des contraintes bien réelles existent en ce qui concerne les infrastructures énergétiques, les grands ouvrages hydroélectriques et les réseaux de transmission, et la maintenance des ouvrages existants. Il faut également s'occuper en priorité du réseau routier, notamment des routes reliant les exploitations agricoles aux marchés, des routes nationales et des routes transfrontières. L'irrigation, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, ainsi que les communications, nécessitent également d'importants investissements. Le Consortium pour les infrastructures en Afrique a conclu que les besoins en

infrastructure de l'Afrique se chiffraient à quelque 38 milliards de dollars par an, dont deux tiers pour le secteur de l'énergie.

29. Il est vital de multiplier les sources de financement – tant publiques que privées – pour les projets d'infrastructure régionaux. Les gouvernements africains devraient s'efforcer d'attirer les capitaux privés pour financer des projets d'infrastructure. La Chine et l'Inde, avec d'autres pays, sont devenues des investisseurs de poids en Afrique. Ces nouveaux acteurs sont à l'origine de nouvelles possibilités de développement de l'infrastructure en Afrique. Les gouvernements africains devraient également s'employer à attirer sur le continent des fonds souverains pour les reverser dans l'infrastructure – en investissant, ne serait-ce que 1 %, du portefeuille de ces fonds en Afrique, l'on générerait de nouvelles ressources considérables pour la région. La Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres acteurs peuvent à leur tour faciliter les investissements dans l'infrastructure en mettant au point des instruments novateurs et améliorés pour souscrire et garantir des investissements dans les marchés dits d'avant-garde.

30. Il conviendra de renforcer les cadres de réglementation et de tarification, ainsi que la transparence et les garanties dans la passation des marchés publics, si l'on veut attirer l'investissement dans l'infrastructure. La mise en commun de pratiques optimales en matière de réglementation, de tarification et de recouvrement des coûts pour l'entretien, ainsi que la capacité des banques multilatérales et autres de fournir une assistance technique dans ce domaine, seront essentielles à cette fin. Les gouvernements devraient également continuer d'améliorer la coordination dans le cadre de projets frontaliers.

31. Il est urgent d'investir dans des installations de production et des réseaux de distribution d'énergie primaire. Les pays devraient, dans leurs politiques macroéconomiques et sectorielles, accorder la priorité à l'accès à l'énergie, notamment pour l'agriculture et le développement rural. Il importe de renforcer, à tous les niveaux, la capacité de planification et d'exécution de projets énergétiques. Les pays doivent également prendre des mesures sur le plan régional pour utiliser au mieux les ressources énergétiques et développer les investissements dans ce secteur.

32. L'Afrique offre un potentiel considérable en matière de production d'énergie renouvelable, notamment d'énergie solaire, hydraulique ou hydroélectrique. Aux foyers et entreprises situés dans des régions faiblement peuplées et non desservies par le réseau public, les capteurs solaires, le biogaz et autres microsources d'énergie telles que la microhydraulique, pourraient offrir une porte d'accès à une énergie moderne, ce qui les rendrait moins tributaires des carburants classiques issus de la biomasse. Actuellement toutefois, de nombreuses énergies renouvelables demeurent onéreuses et ne sont pas testées à l'aune des technologies existantes. Pour les pays d'Afrique, il s'agira donc d'incorporer progressivement ces sources d'énergie dans des bouquets énergétiques diversifiés et abordables.

33. Pour promouvoir en Afrique les investissements dans des projets d'énergie renouvelable, l'on pourrait, notamment, adopter un système global permettant d'internaliser le coût des émissions de carbone; employer le prix du carbone comme référence pour sélectionner les projets destinataires des nouveaux fonds spécialisés dans les technologies propres qui sont mobilisés, à l'échelle bilatérale ou multilatérale, pour financer le coût marginal imposé par la substitution des énergies fossiles par des énergies à faible émission de carbone, et améliorer l'aptitude de

l'Afrique à utiliser les instruments de financement existants. Les institutions multilatérales pourraient elles aussi jouer un rôle clef en générant, sur le plan international, une demande globale de sources d'énergie renouvelables suffisamment importante pour influencer sur l'effet d'expérience.

34. La production de biocarburants croît rapidement dans de nombreux pays d'Afrique. Des modèles bien conçus de production de biocarburants exploitant les sols inaptes à la culture vivrière peuvent améliorer l'accès aux énergies rurales, accroître les revenus des communautés rurales et contribuer à la régénération des terres. *A contrario*, la production en masse de biocarburants à partir de terres aptes aux cultures vivrières comporte des risques considérables, tels que la dépossession des collectivités locales de leurs terres et leur paupérisation, sans parler de la déperdition de la diversité biologique ou de l'aggravation de l'insécurité alimentaire imputables à l'effet de la concurrence sur la demande de terres productives⁸. Par conséquent, si les biocarburants représentent une chance pour de nombreux pays d'Afrique, il conviendra de mettre en place les sauvegardes économiques, juridiques et institutionnelles voulues pour ne pas compromettre la sécurité alimentaire à l'échelle nationale et pour organiser les systèmes de production de manière à ce qu'ils profitent aux collectivités locales.

35. Il est essentiel, pour le développement économique, d'investir dans la construction de nouvelles routes et d'entretenir correctement le réseau existant. L'infrastructure routière en région rurale est particulièrement importante dans les pays où l'agriculture demeure à ce jour l'épine dorsale de l'économie. Toutefois, le développement du réseau routier peut avoir sur l'environnement des incidences considérables, dont il convient de tenir compte dans l'élaboration de plans et projets d'investissement. Les investissements routiers devraient s'accompagner de mesures adéquates en matière de sécurité routière, applicables tant au réseau existant qu'aux nouveaux ouvrages.

36. La rapidité de l'urbanisation, la crise alimentaire et une productivité agricole qui laisse à désirer rendent d'autant plus impérieuse la nécessité de régler la question des infrastructures hydriques.

37. Pour atteindre la cible du septième objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base, il faudra investir dans l'infrastructure, accorder dans les plans de développement nationaux la priorité aux interventions concernant l'eau et l'assainissement, transposer les meilleures pratiques à une plus grande échelle, améliorer la gouvernance des services de distribution publics, favoriser un accès équitable et abordable, doter les pays de stratégies de renforcement des capacités ciblées afin de garantir durablement l'approvisionnement en eau et la prestation de services d'assainissement, notamment en assurant l'entretien correct des systèmes existants, et donner aux collectivités rurales les moyens d'administrer les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Afin de corriger les inégalités, il faudra augmenter sensiblement les dépenses nationales et les flux d'aide internationale consacrés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement.

⁸ Cotula, L., Dyer, N. et Vermeulen, S., *Fuelling exclusion? The biofuels boom and poor people's access to land*, Institut international pour l'environnement et le développement et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Londres, 2008).

38. Il est prioritaire d'augmenter la quantité d'eau disponible pour l'agriculture et d'assurer une gestion plus rentable de l'eau. Dans certaines régions du continent, dotées d'importantes ressources en eau non exploitées, il pourrait être bénéfique d'investir dans l'extension des réseaux d'irrigation. Dans d'autres régions toutefois, les ressources hydrauliques renouvelables sont limitées et risquent encore à l'avenir d'être mises à plus rude épreuve, d'où l'importance de rationaliser davantage l'utilisation de l'eau.

39. Malgré une diffusion rapide des technologies de l'information et des communications (TIC) en Afrique, le fossé numérique qui la sépare des pays développés ne cesse de se creuser, alors qu'aucune cible quantitative n'a été définie en ce qui concerne le partenariat mondial relatif aux technologies. Il est donc recommandé d'élaborer des stratégies nationales sur les TIC en tenant compte des stratégies de développement; de continuer à faciliter l'apparition de prestataires de services de téléphonie mobile et de services connexes offrant des avantages en termes de développement (comme les services bancaires mobiles); de développer les infrastructures de base (comme le réseau électrique) et les infrastructures nécessaires au développement des TIC, en particulier dans les pays à faible revenu.

40. De nombreux pays d'Afrique se caractérisent par un taux d'urbanisation élevé. Les mesures destinées à promouvoir des établissements humains viables doivent englober l'accès à la terre et la sécurité d'occupation, l'assainissement des zones de taudis au moyen des ressources et techniques locales, un aménagement urbain et une planification des transports rationnels, et la création d'emplois productifs (voir le rapport du Secrétaire général sur la terre, paru sous la cote E/CN.17/2009/5). Les autorités locales doivent être en mesure de mobiliser les ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de planification, de développement et de gestion durables des villes.

41. Il faut absolument garantir le respect et la protection des droits fondamentaux et civils des habitants des taudis pour prévenir leur exclusion politique, économique et sociale. Des partenariats stratégiques avec les institutions financières internationales et régionales peuvent contribuer à transposer à une plus grande échelle les programmes nationaux d'assainissement des taudis. La mobilisation des ressources destinées au financement des habitations à bon marché devrait être améliorée en utilisant diverses sources, notamment le financement accessible à tous et les transferts de fonds.

4. Agriculture et développement rural : comment faire du potentiel une réalité

a) Remédier à la crise alimentaire

42. L'Afrique a subi de plein fouet la récente crise alimentaire mondiale. De ce fait, le continent devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale, s'agissant de répondre aux besoins à court terme. Face à la crise alimentaire mondiale, il faut fournir une aide alimentaire d'urgence aux groupes et aux régions les plus menacés, d'offrir aux pays à faible revenu subissant le contrecoup du renchérissement des denrées alimentaires un financement de compensation étoffé et rapide et mettre en place des dispositifs de protection sociale efficaces pour amortir ces contrecoups sur les pauvres (voir le rapport du Secrétaire général sur l'agriculture, paru sous la cote E/CN.17/2009/3).

43. À moyen terme, il est essentiel, pour tous les pays d'Afrique, de trouver les moyens de rendre les marchés alimentaires plus fiables et plus prévisibles et d'en réduire la volatilité. À cet égard, l'Union africaine pourrait créer un groupe de réflexion de haut niveau chargé de proposer des solutions adéquates à l'échelle régionale, formulées à partir d'une analyse approfondie des divers facteurs et politiques influant sur le prix des denrées alimentaires. Il faudrait, dans un premier temps, examiner les politiques et mesures permettant d'améliorer la productivité agricole, avant d'étudier, dans un second temps, l'utilisation de la terre à des fins autres que la production alimentaire, notamment pour la fabrication de biocarburants. À cet égard, il serait tout aussi impératif pour les pays développés d'examiner les subventions et contrats qu'ils accordent en matière de biocarburants. Dans un troisième temps, l'on pourrait s'interroger sur les moyens d'améliorer l'infrastructure commerciale et les systèmes d'information sur les prix, par exemple en développant plus largement les échanges de produits de base. L'on pourrait également envisager la création, à l'échelle régionale ou sous-régionale, de réserves céréalières auxquelles les pays en pénurie alimentaire pourraient accéder. Il conviendrait encore de préconiser d'autres manières de prémunir l'Afrique contre une pénurie alimentaire ou un renchérissement des prix des denrées, et de les adapter au contexte africain.

44. La crise alimentaire récente suscite dans son sillage un intérêt particulier des investisseurs étrangers pour l'Afrique, dès lors que les pays extérieurs cherchent à satisfaire leurs propres intérêts en matière de sécurité alimentaire en stimulant l'investissement dans la production alimentaire africaine destinée à l'exportation. La production africaine de biocarburants suscite également un intérêt croissant. Si cet intérêt peut offrir des débouchés commerciaux à l'Afrique, il n'en risque pas moins, manifestement, d'avoir des incidences économiques et sociales néfastes. Sur le plan national, la sécurité alimentaire pourrait être menacée quand bien même elle s'améliorerait à l'étranger. Sur le plan local, les collectivités pourraient se retrouver laissées pour compte dans la lutte pour les terres productives, voire purement et simplement dépossédées de leurs terres car soumises à un régime foncier précaire. Il sera donc essentiel d'éviter la transformation en masse des collectivités autosuffisantes en une main-d'œuvre sans terre et tributaire de l'aide alimentaire. Les pays d'Afrique devraient envisager de mener les études nécessaires, d'instaurer les cadres juridiques et réglementaires requis, et de se doter des sauvegardes voulues pour que l'investissement étranger dans les terres et l'agriculture leur soit réellement bénéfique. Ils pourraient le faire dans le cadre élargi d'une réforme des politiques foncières destinée à améliorer le fonctionnement des marchés et des régimes fonciers ruraux. La communauté internationale devrait soutenir cet effort en dispensant ses conseils techniques, en assurant le renforcement des capacités et en diligérant des études économiques et sociales.

b) Promouvoir l'investissement dans l'agriculture africaine

45. L'Afrique doit sensiblement accroître ses investissements dans l'agriculture. Il faut donc augmenter considérablement le soutien apporté par la communauté internationale à l'agriculture africaine, notamment la recherche-développement agricole. Les pays d'Afrique devraient s'efforcer de consacrer 10 % au moins – et non les 3 à 4 % en moyenne actuels – de leurs ressources budgétaires nationales au développement agricole et rural, tel que prévu dans la Déclaration de Maputo de 2003 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique et dans la Déclaration

d'Abuja de 2006 sur les engrais pour une révolution verte africaine. Il convient de définir les domaines clefs qui bénéficieront de l'allocation des 10 % du budget, de mettre en place un mécanisme général pour suivre les progrès sur cette voie (sachant que les dépenses agricoles publiques sont souvent majoritairement d'ordre extrabudgétaire) et de renforcer les capacités nationales et régionales pour suivre les dépenses dans l'agriculture.

46. Pour stimuler le secteur agricole de l'Afrique, il conviendra d'augmenter considérablement les dépenses d'équipement. À cette fin, il faudra maintenir et améliorer les mesures d'incitation relatives aux prix (y compris en encourageant les marchés d'intrants compétitifs), canaliser davantage les dépenses publiques et l'aide étrangère en direction des communautés rurales (notamment pour l'infrastructure locale), et tirer parti du potentiel d'épargne des agriculteurs. Des modes de financement novateurs, notamment des programmes de subvention et de microfinancement en faveur des petits agriculteurs, peuvent contribuer à accroître les investissements des petits exploitants.

47. Il importe de fixer les termes de l'échange, notamment en réduisant considérablement la protection nationale et en éliminant les subventions à l'exportation de produits agricoles en vigueur dans les pays développés. À court terme, la suppression de ces subventions risque de déclencher un renchérissement mondial des denrées alimentaires, si bien que les pays moins avancés importateurs nets de produits alimentaires pourront avoir besoin d'un financement de compensation qui les aide à faire la transition.

c) Accroître la productivité et la durabilité de l'agriculture

48. D'autres investissements importants sont nécessaires pour augmenter la productivité agricole. Les gouvernements et la communauté internationale doivent tout faire pour investir des ressources substantielles dans l'élaboration de nouvelles variétés de semences, des systèmes de vulgarisation et des intrants essentiels tels que les engrais, afin de doper la production alimentaire. Il faudrait doter des ressources voulues les institutions – internationales, régionales, nationales et locales⁵ – travaillant à la mise au point de nouvelles technologies propres à augmenter les rendements des récoltes ou à améliorer la résistance des espèces à la sécheresse et aux maladies. Le regain d'intérêt constaté en Afrique pour des réseaux de recherche agricole régionaux ou sous-régionaux, qui permettent de transposer rapidement dans d'autres pays présentant des caractéristiques agroclimatiques analogues les innovations technologiques introduites dans un pays, donne tout lieu de se réjouir⁹.

49. L'augmentation de la productivité doit s'accompagner d'une amélioration des techniques de récolte, de stockage, de distribution et de commercialisation. Actuellement, les pertes après récolte représentent jusqu'à 40 % de certaines récoltes en Afrique subsaharienne. Pour réduire le gaspillage et la détérioration, et pour faciliter les liaisons entre exploitations agricoles et marchés, il est proposé d'améliorer les services de vulgarisation; d'investir dans l'infrastructure routière et d'autres ouvrages, par exemple dans la réforme des équipements et installations de traitement et des installations de stockage stratégiquement placées (silos à céréales);

⁹ Beintema, N. et Stads, G., « Agricultural R&D Investments in Sub-Saharan Africa: an era of stagnation », document de travail publié par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (août 2006), p. 30.

d'instaurer des programmes coordonnés de distribution et de commercialisation, notamment par le biais de coopératives, et de créer des marchés régionaux plus dynamiques. Le secteur privé a un rôle important à jouer dans les chaînes d'approvisionnement et de commercialisation.

50. L'insuffisance des installations d'homologation et d'évaluation de la conformité aux normes sanitaires et phytosanitaires, ainsi que l'insuffisance relative des infrastructures logistiques (notamment les équipements de réfrigération pour produits frais) permettant de livrer les produits aux prix, en quantité, en qualité et dans les temps requis par les acheteurs internationaux, sont autant d'autres contraintes pesant sur l'offre en Afrique, notamment lorsqu'il s'agit de stimuler l'agriculture à valeur ajoutée pour l'exportation.

51. Pour réaliser une « révolution verte » en Afrique, une réforme des pratiques agricoles s'imposerait. Vu les conditions communes à toute l'Afrique (faible productivité et pauvreté organique des sols) ou à diverses régions (basse pluviométrie), ainsi que le maigre pouvoir d'achat des agriculteurs, les pratiques s'appuyant sur le recours massif aux engrais et autres produits chimiques et à l'irrigation, qui ont fait leurs preuves en Asie, ne seraient pas nécessairement applicables partout en Afrique. Des solutions différentes, fondées sur des pratiques et des techniques agricoles de gestion durable des sols et des eaux, pourraient quant à elles permettre d'améliorer considérablement la productivité. Elles pourraient se révéler particulièrement adaptées aux régions arides ou semi-arides en ce qu'elles contribueraient à résoudre le problème endémique de la désertification tout en évitant certaines des conséquences néfastes de l'agriculture sur l'environnement, telles que la pollution par l'utilisation d'engrais et de produits chimiques. Il faudrait trouver le moyen idoine pour que les petits agriculteurs parviennent à tirer parti des progrès de la science et de la technique.

52. Il est indispensable de mieux reconnaître le rôle primordial que jouent les femmes dans l'agriculture, en les impliquant dans la définition de mesures visant à augmenter la productivité et la viabilité agricoles¹⁰. Le recours à des approches participatives associant les femmes à l'élaboration des produits et à la planification des services qui leur sont destinés peut permettre d'orienter la mise au point de technologies et de mieux cibler les prestations, en les rendant plus clairement dictées par la demande et mieux adaptées à ce groupe clef d'utilisatrices potentielles.

d) Adapter l'agriculture aux changements climatiques

53. Il conviendra de travailler sur plusieurs fronts si l'on veut permettre à l'agriculture africaine de s'adapter aux changements climatiques. Sur le plan national, il sera essentiel d'encourager les agriculteurs à introduire – s'ils ne l'ont pas déjà fait spontanément – des techniques permettant d'adapter le système de production agricole aux changements climatiques. Il faudra pour ce faire mener des campagnes de sensibilisation aux conséquences des changements climatiques; former le personnel spécialisé, y compris les vulgarisateurs, aux techniques de gestion des sols et de conservation des eaux; et offrir aux agriculteurs des services de vulgarisation dans le domaine, notamment, des méthodes de production

¹⁰ Note d'information du Secrétaire général destinée à la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (25 septembre 2008), « Passer à l'action pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement ».

adaptatives et de la culture d'obtentions végétales améliorées. Sur le plan régional, les institutions économiques et la communauté internationale en général devraient promouvoir et soutenir la mise en commun de données d'expérience entre pays présentant des caractéristiques climatiques analogues, y compris par la communication directe entre agriculteurs ou associations d'agriculteurs.

54. Il conviendra d'intensifier la recherche destinée à mettre au point des variétés résistantes aux conditions climatiques propres à l'Afrique, dont il faudra faire une utilisation généralisée. Pour la communauté internationale, il s'agira également de préserver une variété aussi grande que possible de bioplasmas, qui permettra à l'agriculture de se prémunir contre les changements climatiques à venir.

55. Pour remédier à la vulnérabilité climatique qui caractérise de nombreux pays d'Afrique, il est essentiel d'élaborer des stratégies de réduction des risques et d'adaptation, en les intégrant pleinement dans la planification économique. Des systèmes d'alerte et d'intervention rapide en cas de sécheresse, en Éthiopie; un système de gestion intégrée des inondations, au Mozambique; la diffusion d'informations météorologiques et leur prise en compte dans les pratiques agricoles (choix variétal et date de semis) au Mali¹¹, et l'introduction, au Malawi, d'une assurance agricole contre les aléas climatiques fondée sur un indice météorologique, sont des exemples de stratégies de ce genre, qui fonctionnent déjà¹². Plus généralement, il importera au plus haut point de renforcer les institutions de gestion de l'eau.

B. Améliorer le niveau de vie et investir dans le capital humain

1. Améliorer le niveau de vie par une meilleure éducation

56. L'accès à l'enseignement primaire s'est amélioré. Au fil des années, la plupart des pays ont enregistré une forte augmentation du taux de scolarisation en primaire et vu se réduire l'écart entre les élèves des deux sexes¹³. Les politiques nationales y ont été pour beaucoup¹⁴. Toutefois, les pays d'Afrique subsaharienne continuent de progresser plus lentement que d'autres en ce qui concerne le deuxième objectif du Millénaire pour le développement. L'enseignement reste très souvent de mauvaise qualité; il est plus difficile pour les enfants pauvres d'aller à l'école voire de finir leur scolarité et, dans beaucoup de pays, les élèves réussissent moins bien dans les matières principales. Les disparités entre filles et garçons en matière d'éducation demeurent flagrantes dans certains pays.

¹¹ Hellmuth, M. E. *et al.*, *Climate Risk Management in Africa: Learning from Practice, Climate and Society No.1*, International Research Institute for Climate and Society (IRI) (Columbia University, New York, 2007); document pouvant être consulté à l'adresse : http://portal.iri.columbia.edu/portal/server.pt?open=18&objID=1309&parentname=CommunityPage&parentid=0&mode=2&in_hi_userid=2&cached=true.

¹² Syroka, J. et Bryla, E., « Developing index-based insurance for agriculture in developing countries », *Sustainable Development Innovation Brief No.7* (mars 2007); document pouvant être consulté à l'adresse : <http://www.un.org/esa/sustdev/publications/innovationbriefs/no2.pdf>.

¹³ *Trends in Sustainable Development: Africa Report, 2008-2009* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.II.A.1).

¹⁴ Organisation des Nations Unies, « L'Afrique et les objectifs du Millénaire pour le développement, le point en 2007 », disponible à l'adresse : <http://www.un.org/millenniumgoals/docs/MDGafrika07.pdf>.

57. Les gouvernements doivent consacrer entre 15 % et 20 % de leur budget national à l'éducation et donner la priorité à l'éducation de base. Dans le domaine de l'éducation, les ressources proviennent pour la plupart des budgets nationaux, ce qui signifie qu'une aide multilatérale et bilatérale peut jouer un rôle important en assurant un appui budgétaire fiable. Il faut s'employer plus activement à rendre cette aide plus efficace, en renforçant la capacité des systèmes éducatifs nationaux de manière à permettre à tous de bénéficier d'un enseignement de qualité.

58. Certaines stratégies se sont révélées efficaces pour accroître les taux de scolarisation et de persévérance scolaire, notamment l'élimination des frais de scolarité, en particulier pour les familles à faible revenu, le versement d'espèces aux familles démunies sous réserve que leurs enfants soient scolarisés et aillent en classe, l'offre de repas gratuits et la prestation de services de santé de base à l'école pour améliorer la santé, la nutrition et le développement cognitif des enfants, la généralisation de l'enseignement préscolaire et l'instauration d'un environnement porteur qui favorisera la scolarisation des filles et fera reculer l'absentéisme et le taux d'abandon scolaire, comme l'installation de sanitaires pour les filles. Les campagnes locales d'information et de sensibilisation, les activités d'éveil ciblant les filles et le recrutement d'un plus grand nombre d'enseignantes sur qui elles pourront prendre modèle peuvent également inciter les filles à aller à l'école. Pour améliorer la qualité de l'enseignement, il faut aussi former davantage d'enseignants, offrir des possibilités de recyclage et bien motiver les membres de ce corps de métier. Il importe également de mettre des outils pédagogiques à la disposition des enseignants et de distribuer gratuitement des manuels aux élèves.

59. Il importe aussi de renforcer le rôle de l'enseignement supérieur, en favorisant la mise en place de centres d'études avancées et d'institutions de recherche en Afrique. Il convient également d'adopter des mesures visant à promouvoir l'éducation permanente (y compris l'enseignement extrascolaire et la formation continue), car à miser uniquement sur l'enseignement scolaire, on risque de laisser de côté la majorité de la population et de ne pouvoir ni accroître le taux d'alphabétisation ni améliorer les compétences.

60. Les pays qui sont touchés par un conflit ou qui en sortent sont généralement bien loin de pouvoir atteindre les objectifs fixés dans le domaine social. Par conséquent, une intervention humanitaire réussie dans une situation d'après conflit ou d'urgence est celle qui prend dûment en considération l'enseignement, ce qui signifie notamment aménager des lieux dans lesquels il est possible d'apprendre en toute sécurité et recourir à des solutions novatrices pour remettre sur pied les systèmes scolaires.

2. Améliorer les systèmes de santé

61. Pour réaliser les objectifs convenus au niveau international en matière de santé, il faut des systèmes de santé qui fonctionnent correctement et qui permettent de fournir des services tenant dûment compte des besoins propres aux deux sexes à différentes étapes de la vie. Il importe tout particulièrement d'étendre les services de santé aux populations démunies et mal desservies, comme celles qui vivent en milieu rural ou dans des taudis urbains. Pour y parvenir, il faut adopter localement des approches novatrices et participatives des prestations de santé.

62. Les infrastructures sanitaires et le personnel sanitaire demeurent largement insuffisants. L'Afrique manque d'infrastructures, d'installations et de personnel

formé pour assurer un bon niveau de services sanitaires. L'Afrique subsaharienne ne compte que 3 % des agents sanitaires recensés au niveau mondial¹⁵.

63. Au niveau mondial, il convient de mobiliser des ressources et de lancer des interventions en vue de renforcer les systèmes de santé, c'est-à-dire former de nouveaux agents sanitaires et construire des dispensaires et centres de soins de santé primaires pour améliorer les services de santé de base.

64. Au niveau national, certaines mesures peuvent être prises pour parer au manque de personnel de santé, comme former davantage de professionnels de la santé (médecins, infirmiers et agents sanitaires locaux) en mettant un accent particulier sur les soins préventifs et les soins à domicile; faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'agents sanitaires dans les zones rurales, par exemple en liant l'aide de l'État à l'éducation sanitaire à l'obligation de mettre en place des services ruraux; et donner aux nationaux qui travaillent comme professionnels de la santé à l'étranger la possibilité de rentrer pour aider temporairement le pays, notamment en formant des agents sanitaires locaux.

65. Les pays africains demeurent le terrain de maladies mortelles. En ce qui concerne le paludisme, la communauté internationale a lancé en septembre 2008 le Plan d'action mondial contre le paludisme au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Ce plan doit permettre de progresser dans la réalisation des objectifs énoncés par le Partenariat Faire reculer le paludisme, à savoir parvenir d'ici à 2015 à donner à tous la possibilité de se protéger contre la maladie et de se faire soigner et à ramener à peu près à zéro le nombre de décès évitables dus au paludisme.

66. Pour arriver à enrayer le paludisme, il faut agir sur tous les fronts, aussi bien lutter contre les vecteurs (par l'aménagement de l'environnement et l'emploi de pesticides biologiques et autres), mener des activités de prévention, notamment investir dans la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide, utiliser des traitements antipaludiques peu coûteux, rassembler de meilleures données sur la prévalence et la transmission de la maladie et mobiliser les collectivités. Il est également urgent de transposer à une plus grande échelle les interventions préventives et curatives qui se sont révélées efficaces et économiques comme celles répertoriées par le Partenariat Faire reculer le paludisme. Des fonds supplémentaires devront être dégagés à cette fin.

67. Face au VIH/sida, il faut adopter une approche multipartite et multisectorielle à long terme fondée sur les plans nationaux de lutte contre le sida et faire intervenir tous les secteurs concernés, notamment ceux de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Il est indispensable de développer les services de prévention du VIH si l'on veut maîtriser l'épidémie. Il faut également renforcer les programmes de traitement et de soins, et des mesures doivent être prises à tous les niveaux pour :

a) Améliorer la connaissance spatiale de l'épidémie, notamment en renforçant les systèmes de surveillance, pour pouvoir alerter les pouvoirs publics;

b) Améliorer l'accès des personnes infectées à la thérapie antirétrovirale en s'appuyant sur les importantes avancées faites à ce jour, une attention particulière devant être accordée aux femmes enceintes séropositives;

¹⁵ Société financière internationale, *The Business of Health in Africa: Partnering with the Private Sector to Improve People's Lives* (Washington, 2007).

c) Intensifier les campagnes d'éducation pour faire mieux connaître les modes de transmission du VIH et les moyens de prévention à toutes les couches de la population, en particulier les hommes et femmes âgés de 15 à 24 ans;

d) Donner un accès adéquat aux services de prévention du VIH aux catégories de la population qui sont particulièrement vulnérables à l'infection, notamment en leur assurant une protection juridique contre la discrimination.

68. La communauté internationale devrait aider les pays africains à atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'accès aux médicaments essentiels à des prix abordables. Il faut intensifier les efforts en ce sens en définissant des buts précis et en multipliant les interventions visant à élargir l'accès des populations pauvres des pays en développement aux médicaments essentiels à un coût raisonnable¹⁰. Des fonds supplémentaires doivent être dégagés dans le cadre du partenariat mondial en vue de rendre les médicaments essentiels abordables, notamment au moyen de mécanismes novateurs comme le mécanisme de garantie de marché lancé par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination pour faciliter la mise au point d'un nouveau vaccin pneumococcique.

69. À l'échelle mondiale, les sociétés pharmaceutiques devraient adopter des politiques de tarification différenciée afin de réduire de façon notable les prix des médicaments essentiels dans les pays en développement, produire des médicaments génériques et accroître les fonds alloués aux travaux de recherche et de mise au point de médicaments essentiels pour combattre les maladies tropicales négligées. Les pays africains pourraient tirer un meilleur parti de leurs droits au titre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, afin de délivrer des licences obligatoires pour l'importation de médicaments qui sauvent la vie¹⁰.

70. L'accès aux médicaments essentiels et aux soins de santé en Afrique peut être amélioré par certaines mesures, comme éliminer les taxes et droits de douanes sur les médicaments essentiels, mettre à jour les listes nationales de médicaments essentiels, généraliser l'utilisation de substituts génériques de médicaments essentiels, mettre en place des systèmes de surveillance continue des prix des médicaments et de leur disponibilité, encourager les sociétés pharmaceutiques à réduire les prix des médicaments essentiels dans les pays en développement où les équivalents génériques sont introuvables, supprimer les barrières à la production locale, assurer une tarification transparente et empêcher la majoration des prix des médicaments essentiels, et surveiller les prix des médicaments pour les maintenir à un niveau abordable.

71. Au niveau international, il est indispensable d'accroître le financement de la recherche-développement sur les médicaments intéressant les pays en développement, notamment pour combattre les maladies négligées. Il faut prévoir des engagements pluriannuels au titre de l'aide publique au développement consacrée à l'éducation et à la santé dans les pays pauvres, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, et promouvoir les mécanismes susceptibles de sensiblement accroître les fonds multinationaux au profit des travaux de recherche et de mise au point de médicaments essentiels pour traiter la tuberculose, le paludisme, le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses. Il importe en particulier d'assurer un financement prévisible et soutenu pour la lutte contre l'épidémie de VIH/sida, qui nécessite une action de longue haleine. Il faut également renforcer l'efficacité de l'aide en appuyant les plans et stratégies axés sur

les résultats que les pays ont établis en faveur de la santé et promouvoir la responsabilité mutuelle qui doit être contrôlée aux échelons mondial et national.

C. Préserver l'environnement et les ressources naturelles

1. Améliorer la gestion des ressources naturelles renouvelables

72. La dégradation de l'environnement peut saper les efforts entrepris pour assurer le développement durable et, partant, entraver la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, étant donné que les pauvres des zones rurales, en particulier, sont souvent tributaires des ressources naturelles pour subvenir à leurs besoins. Cette dégradation compromet la capacité naturelle d'adaptation des écosystèmes. Les pauvres des zones urbaines souffrent aussi de la dégradation de la situation dans les taudis qui s'étendent rapidement. La prise en compte des problèmes d'environnement dans les politiques de développement et dans les activités de planification et d'investissement demeure donc une priorité¹⁰.

73. Dans bon nombre de pays africains, les forêts jouent un rôle capital, car les populations locales bénéficient de leurs écosystèmes et y trouvent de quoi s'alimenter ainsi que des produits autres que le bois. La déforestation contribue aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et au risque de catastrophes naturelles répétées, menaçant ainsi les moyens de subsistance des familles rurales et des populations autochtones qui sont tributaires des forêts.

74. La surveillance des activités d'abattage dans la dernière forêt humide dense d'Afrique centrale est importante, non seulement pour la conservation de la biodiversité mais aussi pour la lutte contre les changements climatiques.

75. Pour freiner le processus de déboisement et, à terme, y mettre fin, bon nombre de pays riches en ressources forestières ont besoin de ressources financières ainsi que de techniques et de moyens renforcés, pour appliquer des pratiques rationnelles et participatives de gestion et de conservation des forêts qui soient compatibles avec les stratégies nationales de développement. Il faut aussi d'urgence (à l'échelle tant locale que nationale et internationale) des mécanismes financiers novateurs à même de procurer les revenus nécessaires à la gestion et la conservation durables des forêts, notamment de systèmes prévoyant la rémunération de services écologiques et d'autres mécanismes qui puissent servir de mesures d'incitation à lutter contre le déboisement.

76. Divers programmes locaux de conservation et de remise en état des ressources naturelles et des écosystèmes ont donné des résultats prometteurs et contribuent à la lutte contre la pauvreté. Dans certaines régions de l'Afrique sahélienne, où la désertification contribue à la pauvreté, la décentralisation du pouvoir de gérer les ressources locales et d'en bénéficier semble inverser le processus de déboisement. Certains programmes novateurs visant à associer la population locale à la gestion durable des forêts ont donné des résultats encourageants mais n'ont porté jusqu'ici que sur un faible pourcentage du couvert forestier (voir E/CN.17/2008/5).

77. L'Afrique possède une faune et une flore extrêmement variées. Il ressort des tendances observées que sur le continent africain, la perte de biodiversité se poursuit, bien que cette déperdition ne soit pas nécessairement plus rapide que dans

les autres parties du monde¹⁶. Ce phénomène est en partie imputable aux changements intervenus dans l'utilisation des sols. La surexploitation des ressources naturelles, la pollution des écosystèmes et l'introduction d'espèces exotiques y contribuent aussi pour une part importante. De plus en plus de stocks de poissons sont surexploités du fait d'une réglementation peu rigoureuse de l'accès aux pêcheries et de l'expansion des flottes de pêche industrielle. Enfin et surtout, ce seront, à l'avenir, les changements climatiques qui menaceront le plus la biodiversité et les écosystèmes naturels.

78. Au nombre des mesures qui pourraient remédier à ces problèmes, on citera l'accroissement des fonds alloués à la conservation des ressources et le renforcement des capacités dans ce domaine, aux fins notamment d'une gestion efficace des zones protégées et des pêcheries menacées, avec l'appui de la communauté internationale; l'élargissement des programmes et des initiatives propres à permettre aux pauvres de tirer parti des avantages économiques des pratiques de conservation et de gestion durable des ressources; la mise au point et l'instauration de systèmes communautaires de gestion des ressources naturelles et des écosystèmes qui soient favorables aux pauvres et participatifs.

79. Si, d'après les estimations, l'ensemble de l'Afrique ne consomme qu'environ 5 % de ses ressources renouvelables en eau douce, il existe de grandes disparités entre les différents pays africains et à l'intérieur de ceux-ci quant aux disponibilités en eau et à l'usage qui en est fait. Dans les zones arides et semi-arides, l'eau devient une des ressources les plus essentielles. Dans bien des endroits, les ressources en eau douce ont considérablement diminué et se sont dégradées. Les changements climatiques ne feront qu'exacerber ces problèmes, en provoquant notamment davantage de sécheresses et d'inondations. Certains écosystèmes, comme les lacs et les zones marines, demeurent très peu protégés. La pollution des ressources en eau augmente, aggravant ainsi davantage l'état des ressources disponibles.

80. Il faut recourir à des moyens de conservation, d'utilisation et de gestion des ressources en eau plus efficaces pour faire face à une demande qui ne cesse de croître et assurer un accès équitable, à l'échelle tant nationale qu'internationale, à ces ressources. Il faudrait aussi assortir les investissements réalisés dans le domaine des infrastructures physiques de mesures de gestion de la demande de façon à assurer une utilisation plus rationnelle des ressources en eau, notamment l'eau destinée à l'agriculture. Il convient en outre de se prononcer sur les structures de gestion publique des ressources en eau propres à promouvoir le partage équitable et l'exploitation la plus rationnelle possible de ces ressources. Il faudrait également œuvrer en faveur d'une gestion intégrée des ressources en eau conformément aux engagements pris.

81. En Afrique, on a constaté que les problèmes causés par les métaux lourds et les polluants organiques persistants étaient importants et très dangereux pour l'environnement. Sans mesures de contrôle adaptées, ces matières polluent les sols, l'eau et l'atmosphère, s'accumulent dans les tissus humains et peuvent avoir des effets génétiques ainsi que des conséquences négatives sur la santé procréative, contaminent les chaînes alimentaires, et font baisser la productivité en raison des maladies ou des pertes de biodiversité qu'elles provoquent. Les déchets chimiques

¹⁶ Millenium Ecosystem Assessment: *Ecosystems and Human Well-being: Biodiversity synthesis* (Washington, World Resources Institute, 2005).

qui proviennent des secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont une importante source de contamination. L'utilisation du mercure pour l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or est une source de préoccupation majeure. Une récente étude du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) consacrée aux mouvements de produits contenant des métaux lourds comme le plomb, le cadmium et le mercure a fait apparaître une très forte circulation de ces substances au sein des circuits commerciaux, et en particulier une très forte circulation à l'intérieur de l'Afrique de matériel électronique destiné à être utilisé ou recyclé. La présence de stocks contenant des pesticides interdits est également un problème majeur. Aussi, faudrait-il en priorité continuer d'aider les pays africains à améliorer et à renforcer la réglementation relative à l'utilisation des produits chimiques et à rechercher des méthodes pratiques qui permettent de gérer ces substances.

2. Lutte contre la sécheresse, la désertification et les changements climatiques

82. La désertification est un problème mondial qui nécessite une intervention mondiale par la voie d'efforts concertés entre toutes les parties prenantes concernées. Il importe en particulier pour l'Afrique que l'on s'engage à appliquer comme il convient le Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2008-2018) ainsi que les décisions connexes adoptées à la huitième session de la Conférence des parties à la Convention, qui contiennent des directives importantes relatives à la mise en œuvre de cet instrument pour la période 2008-2018.

83. Il convient de tenir compte des priorités recensées dans les programmes nationaux de lutte contre la désertification lors de l'élaboration des plans nationaux de développement, notamment les stratégies pour la réduction de la pauvreté, de façon à mobiliser des ressources et à susciter un engagement politique à moyen et à long terme en faveur de l'atténuation des effets de la sécheresse et de la lutte contre la désertification.

84. L'amélioration des méthodes de gestion des sols et des pratiques agricoles est considérée comme l'un des facteurs clefs du succès des efforts de régénération des sols. Les techniques de conservation des sols et des ressources en eau, notamment celles qui consistent à planter des arbres sur les bourrelets ou sillons et fosses d'interception des eaux de ruissellement associées à des petits bassins versants en forme de demi-lune, visent à réduire l'érosion et les écoulements d'eau. Les innovations dans le domaine de l'agroforesterie, notamment le développement de bois, les plantations agroforestières et les techniques de régénération naturelle assistée, contribuent aussi à la remise en état des terres arides et à l'amélioration de la conservation de la diversité biologique ainsi que de la séquestration du carbone¹⁷.

85. En outre, l'évaluation des expériences réussies dans le domaine de la régénération des sols fait ressortir un certain nombre de mesures que les gouvernements pouvaient envisager d'adopter. La réforme des codes ruraux qui a permis d'accroître la sécurité de la propriété immobilière et des régimes fonciers (en qui concerne par exemple la possession d'arbres), conjuguée à la modification des

¹⁷ Roy-Macauley, H.; Kalinganire, A., *Agroforestry innovations for greening dryland Africa: interest and obstacles*, document présenté à la Conférence internationale sur l'innovation agricole dans les terres arides d'Afrique : quels sont les moteurs clés du succès?, tenue à Accra du 22 au 24 janvier 2007 (http://inco-aida.cirad.fr/news_conference).

tâches incombant aux agents forestiers, a joué un rôle déterminant au Niger. Au nombre des facteurs qui ont contribué à ces succès, on citera les changements apportés aux programmes opérés par certains donateurs et par les pouvoirs publics qui désormais accordent une attention accrue au microfinancement, à l’alphabétisation, au développement des entreprises, aux mesures d’incitation économique et aux questions en rapport avec les moyens de subsistance; l’appui fourni au renforcement des capacités, au développement des institutions, au subventionnement de certaines organisations non gouvernementales locales ainsi qu’à la formation dispensée dans les écoles forestières et les universités; et l’établissement de liens et de partenariats entre le secteur agricole et celui de la gestion des ressources naturelles, les producteurs ruraux et les marchés urbains, les agriculteurs, les institutions du secteur public et le secteur privé, ainsi que la recherche appliquée et les services de développement des entreprises¹⁸.

86. Comme les conditions climatiques, les paysages, les sols et les institutions et pratiques agricoles actuelles varient considérablement d’une zone ou d’un pays à l’autre, il a été difficile de transposer les pratiques optimales en matière de régénération des sols. Toutefois, on s’accorde à reconnaître que, pour aboutir, les efforts de régénération des sols doivent porter sur tous les aspects de l’équation, y compris le cadre juridique et réglementaire qui s’applique aux droits fonciers. Les interventions couronnées de succès ont mis du temps à porter leurs fruits. Les plus réussies ont associé de très près les communautés locales. Il importe de se fonder sur l’expérience acquise¹⁹ pour élaborer, à l’intention des pays africains luttant contre la désertification, des programmes complets de renforcement des capacités. Si la plupart des données d’expérience nécessaires se trouvent en Afrique, il faudrait toutefois consacrer des ressources à leur diffusion.

87. L’Afrique est extrêmement vulnérable face aux phénomènes climatiques extrêmes. Les effets des catastrophes naturelles y sont, de manière générale, particulièrement graves, qu’ils s’agisse du nombre de personnes touchées ou des décès causés par la sécheresse et par les inondations²⁰. Une bonne partie du continent africain a aussi subi d’énormes pertes économiques imputables à la sécheresse²¹. Les changements climatiques accentuent l’intensité de toute une série de catastrophes, notamment les phénomènes climatiques extrêmes, les tempêtes, les inondations et les sécheresses. Il est donc indispensable d’inscrire dans les stratégies nationales de développement des mesures visant à donner aux communautés les moyens de mieux faire face à ces aléas en œuvrant en faveur du développement économique, d’une diversification accrue des revenus, du renforcement des systèmes de défense naturelle et infrastructurelle et d’une amélioration de la planification préalable en cas de catastrophe.

¹⁸ Étude du Sahel, Rapport étude pilote Niger, document établi par Yamba Boubacar, Mahamane Larwanou, Abdou Hassane, et Chris Reij en collaboration avec le International Resources Group (IRG), avril 2005, peut être consulté sur le site : www.cilss.bf.

¹⁹ *Where the land is greener - case studies and analysis of soil and water conservation initiatives worldwide*. Étude mondiale des approches et des technologies de conservation (2007).

²⁰ M. Dilley et autres, *Natural disaster hotspots: A global risk analysis – Synthesis Report*, rapport établi par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), la Banque mondiale et l’Université Columbia, 2005; peut être consulté sur le site suivant : <http://sedac.ciesin.columbia.edu/hazards/hotspots/synthesisreport.pdf>.

²¹ *Disaster Risk Reduction: 2007 Global Review*, consultation édition, document établi pour la première session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, Genève, Suisse, 5-7 juin 2007, ISDR/GP/2007/3.

88. L'amélioration du réseau de stations météorologiques sur le continent africain est essentielle non seulement pour offrir des données de qualité qui permettent aux modèles de mieux saisir la réalité des changements climatiques régionaux, mais aussi pour faciliter la création et l'amélioration de systèmes alimentés en données climatiques solides, comme les systèmes d'alerte rapide en cas d'inondation et de famine et les systèmes d'assurance contre les intempéries pour l'agriculture.

89. Il importe de protéger les infrastructures contre les phénomènes climatologiques en anticipant les changements climatiques et en en tenant compte lors de la construction de ces ouvrages. Plus généralement, la prise en compte de facteurs climatiques tels que la variabilité de la pluviométrie dans l'établissement de modèles et de prévisions économiques devrait être une priorité lors de l'élaboration des politiques et de la planification en matière d'infrastructures. Il faut planifier conjointement la mise en place d'infrastructures agricoles, comme les réseaux d'irrigation, et d'autres infrastructures qui, à l'instar des routes, sont le complément des activités de production agricole. À cette fin, il importe de renforcer la coordination entre certaines institutions sectorielles telles que les ministères des transports, des travaux publics, de l'agriculture et des finances. L'aménagement des zones côtières, la gestion des ressources en eau, l'atténuation des risques de catastrophes et les systèmes de santé (notamment pour la lutte contre le paludisme et la fièvre dengue) sont autant de domaines importants pour l'adaptation aux changements climatiques.

90. Bon nombre d'économies africaines, qui sont tributaires de l'agriculture, devraient chercher en priorité à se diversifier en optant pour des activités autres que celles qui sont très sensibles aux aléas climatiques. Les investissements dans le secteur de l'éducation sont eux aussi importants dans la mesure où l'instruction renforce les capacités d'adaptation de la population.

91. Il faudrait que la communauté internationale appuie les efforts déployés par les pays africains en matière d'atténuation et d'adaptation et veille à ce que les projets et politiques visant à réaliser les objectifs convenus en matière de développement ne soient pas vulnérables au climat. Des fonds importants sont nécessaires pour protéger les infrastructures contre les aléas climatiques, renforcer les interventions en cas de catastrophe et se doter des capacités d'appui nécessaires à la planification et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Pour répondre à tous ces besoins, il faudrait allouer des ressources suffisantes et mettre en place des mécanismes financiers adaptés.

92. L'Afrique a très peu bénéficié des flux de ressources allouées par l'intermédiaire du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto. Jusqu'ici, une poignée de projets seulement ont été approuvés, tandis que quelques autres sont en attente. Cette situation contraste avec celle de pays comme la Chine, l'Inde et le Brésil, qui sont parvenus avec succès à se procurer des ressources au titre du Mécanisme. Si l'on veut que le Mécanisme puisse jouer un rôle déterminant dans le développement de l'Afrique, il faut au préalable que les pays africains et les institutions internationales s'attaquent à certains problèmes, et, en particulier, s'attachent à réaliser les objectifs suivants : faire connaître le Mécanisme aux pouvoirs publics; rendre la région plus attrayante pour les investisseurs; rendre la région plus attrayante pour les investisseurs; renforcer les moyens disponibles localement pour élaborer des projets et donner des instructions à cet effet; et trouver des moyens de réduire le coût des transactions qui, proportionnellement à la taille des projets exécutés en Afrique, est actuellement par trop élevé.

III. Renforcer l'appui institutionnel, technique et financier au développement durable

A. Règlement des conflits

93. La communauté internationale des donateurs s'est engagée à fournir des ressources techniques et financières pour aider les gouvernements africains à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris en vue de mettre fin aux conflits violents. Dans l'ensemble, ces engagements ont abouti à des résultats tangibles (voir A/63/130). Le mouvement actuel et les efforts menés en faveur de la paix, de la stabilité et de la démocratisation devraient être soutenus et renforcés.

94. En dépit de tous ces progrès, le niveau de financement reste insuffisant. Une bonne partie de l'aide demeure davantage consacrée aux missions de maintien ou d'imposition de la paix qu'à la prévention des conflits ou à la reconstruction des pays sortant d'une guerre. L'assistance que l'Union africaine pourrait fournir en tant qu'instance régionale et organisme local de maintien de la paix est gravement limitée par le manque de ressources et de capacités. La Force africaine en attente n'a pas encore atteint les objectifs qu'elle s'était fixés et souffre d'une grave pénurie de ressources financières.

95. Les efforts des donateurs devraient être portés sur la prévention des conflits, les mécanismes d'alerte rapide, la reconstruction après la guerre ainsi que le maintien et l'imposition de la paix si l'on veut pouvoir atteindre l'objectif d'une Afrique exempte de conflits en 2010, comme le demande l'Assemblée générale dans sa résolution 61/230. Il faudrait fournir un appui accru au Mécanisme d'alerte rapide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à la Communauté de développement de l'Afrique australe et au Système d'alerte rapide à l'échelle du continent (ibid., par. 91). D'une manière plus générale, il faudrait doter les pays africains des capacités nécessaires à la prévention et au règlement des différends relatifs à la terre, à l'eau et aux ressources naturelles qui peuvent déboucher sur la violence, et renforcer les moyens qui existent déjà dans ce domaine.

96. Pour régler les conflits en cours et empêcher que d'autres n'éclatent, il importe que la communauté internationale vienne en aide au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Groupe des Huit devrait en particulier donner suite à la promesse qu'il avait faite de fournir un appui financier soutenu et d'autres formes d'aide aux activités de maintien de la paix des pays africains. D'une manière plus générale, il faudrait appuyer les efforts que déploie l'Union africaine pour renforcer les moyens dont elle dispose pour s'attaquer aux problèmes auxquels elle est confrontée, notamment en ce qui concerne les moyens de transport, d'appui logistique et d'aide humanitaire à fournir aux régions de l'Afrique en proie à des conflits.

97. Les pays sortant d'un conflit font face à une série de difficultés uniques qui, si elles ne sont pas décelées rapidement et résolues de manière efficace, risquent de provoquer de nouvelles flambées de violence. La communauté internationale devrait aider les pays à passer de la gestion de la sécurité à la planification du développement en prêtant notamment un appui au nouveau système de consolidation de la paix mis en place par les États Membres en 2006, qui comprend la

Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix²².

B. Institutions nationales et régionales : relever les défis

98. À la fin de 2007, une quinzaine de pays africains avaient mis en œuvre des stratégies nationales de développement durable²³, mais il subsistait un écart important entre les engagements pris dans ces stratégies et les progrès accomplis sur le terrain. Il importe d'intégrer les stratégies nationales de développement durable dans d'autres processus de planification du développement, notamment dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

99. La participation massive de la population, notamment des groupes pauvres et marginalisés, à la prise de décisions et à la mise en œuvre est indispensable pour réaliser des progrès dans le domaine du développement durable. À cette fin, il faut renforcer les capacités humaines dans un sens qui garantisse l'efficacité d'une telle participation.

100. Il importe d'intégrer davantage le NEPAD dans les structures de l'Union africaine. Il faudrait que la communauté internationale renforce l'appui qu'elle fournit à la mise en œuvre des différents programmes exécutés sous les auspices du NEPAD. Ce dernier a, en particulier, un rôle décisif à jouer dans le renforcement des réformes engagées par les gouvernements, la consolidation des efforts d'intégration régionale, l'aide aux pays aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et l'assistance au secteur de l'agriculture par l'intermédiaire du Programme d'action pour le développement de l'agriculture africaine mis en place en 2003.

101. Il faudrait que les États africains renforcent les mécanismes qui permettent d'assurer la participation, l'inclusion et l'association de toutes les couches de la société à la vie politique et au développement. Le Mécanisme d'évaluation intra-africain devrait être renforcé de façon à pouvoir donner sa pleine mesure. Il faudrait que les évaluations ainsi conduites débouchent sur des mesures gouvernementales concrètes. Il faudrait aussi que toutes les parties prenantes – gouvernements, citoyens, médias et société civile – se concertent activement et jouent un rôle dynamique dans la mise en œuvre du Mécanisme et du NEPAD en général.

102. La coopération et l'intégration régionales peuvent appuyer les stratégies nationales de développement et combler les lacunes dont souffre le système de gouvernance économique mondial. Les dirigeants africains se sont engagés à créer, d'ici à 2018, une union économique et monétaire à l'échelle du continent. Il faudrait que ces mêmes dirigeants renouvellent les engagements qu'ils ont pris et adoptent des mesures concrètes pour accélérer cet effort d'intégration. La création de marchés régionaux et sous-régionaux efficaces pourrait aider à stimuler le développement industriel en permettant aux producteurs qui souffrent de l'étroitesse des marchés nationaux de réaliser des économies d'échelle. Pour y parvenir, il faut

²² Nations Unies, *Rapport 2008 sur les objectifs du Millénaire pour le Développement*, New York, 2008.

²³ Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Division du développement durable, Carte mondiale.

supprimer les entraves propres au marché intérieur et les obstacles transfrontières qui freinent les échanges commerciaux entre les pays²⁴.

C. Mettre la communauté internationale au défi de tenir ses engagements vis-à-vis de l'Afrique

103. L'objectif du Millénaire pour le développement consistant à régler l'ensemble des problèmes de la dette des pays en développement n'a pas été tout à fait atteint. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour alléger le fardeau de la dette des pays qui ne participent pas à l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE renforcée). Il faudra en outre que des efforts supplémentaires soient déployés dans le cadre de l'allègement de la dette de tous les pays endettés pour maintenir des niveaux d'endettement viables. Il faut prendre des mesures à tous les niveaux pour renforcer les systèmes de gestion de la dette nationale, aider les pays participant à l'Initiative PPTE renforcée à atteindre leur point d'achèvement, notamment en leur allouant des ressources supplémentaires, inciter les créanciers bilatéraux officiels et les créanciers privés qui ne font pas partie du Club de Paris à alléger la dette de certains pays selon les conditions applicables aux PPTE, réexaminer le cadre d'endettement préalable et l'améliorer, établir un mécanisme de restructuration ordonnée de la dette souveraine pour les pays endettés ne participant pas à l'Initiative PPTE, et consacrer davantage de ressources bilatérales aux subventions qu'aux prêts concessionnels.

104. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour tenir les engagements qu'elle a pris de doubler l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique d'ici à 2010²⁵, en la portant de 25 milliards de dollars en 2004 à 50 milliards de dollars constants des États-Unis. Les données préliminaires pour 2007 indiquent toutefois que, à l'exclusion de l'aide aux fins de l'allègement de la dette, l'aide publique bilatérale destinée à la région n'a pas augmenté de plus de 9 % depuis 2005¹⁰.

105. L'accroissement du volume de l'aide publique au développement devrait aller de pair avec une amélioration de la qualité et de la prévisibilité de l'aide. Comme il est recommandé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement adoptée en 2005, il convient d'aligner l'aide publique sur les priorités et les mécanismes des pays bénéficiaires, de façon à augmenter les chances de son utilisation rationnelle. Il convient également de détailler pour chaque pays bénéficiaire les échéanciers d'aide généraux des donateurs qui ont été établis en 2005. Les pays développés devraient mettre à la disposition de chaque pays bénéficiaire des échéanciers à moyen terme fiables pour les flux d'aide futurs¹⁰.

106. Les engagements pris s'agissant d'accroître l'efficacité de l'aide ne sont pas respectés. L'accélération des progrès accomplis en vue de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration de Paris devrait non seulement contribuer à améliorer la prévisibilité de l'aide, ainsi qu'à éviter sa fragmentation et le coût élevé de l'administration des ressources aux fins de l'aide, mais aussi à réduire la proportion

²⁴ Broadman, H.G., *Africa's Silk Road: China and India's New Economic Frontier* (Washington, Banque mondiale, 2006).

²⁵ Engagement pris lors de la réunion au sommet du Groupe des Huit à Gleneagles (Écosse) en 2005.

d'aide liée à l'achat de biens et services fournis par les pays donateurs et à permettre de mieux aligner les flux d'aide sur les budgets nationaux, afin de donner aux pays davantage de latitude pour établir leurs propres priorités en matière de développement. Il importe également que les donateurs ne faisant pas partie du Comité d'aide au développement aient à l'esprit la notion de prise en main nationale¹⁰.

107. De nombreux pays africains n'ont pu tirer parti des préférences commerciales sur les marchés des pays développés. La protection tarifaire reste en moyenne certes élevée dans les pays développés pour certains produits agricoles, mais la plupart des pays africains bénéficient de droits de douane relativement bas en raison du régime préférentiel qui leur est accordé dans le cadre du Système généralisé de préférences. de l'Accord de Cotonou conclu avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Initiative Tout sauf les armes au sein de l'Union européenne ainsi que de l'*African Growth and Opportunity Act* aux États-Unis. L'aboutissement du Cycle des négociations commerciales de Doha pourrait, dans les années à venir, modifier sensiblement le contexte dans lequel se livre la concurrence entre les pays africains et d'autres pays en développement.

108. Le cycle de négociations multilatérales sur le commerce ne s'est jusqu'ici pas traduit par des avantages effectifs et substantiels pour les pays en développement. La conclusion des négociations du Cycle de Doha devrait servir les intérêts des pays en développement en général et des pays africains en particulier. Il convient de bien veiller à ce que les accords commerciaux bilatéraux ne compromettent pas la libéralisation des échanges régionaux et multilatéraux et ne bouchent l'accès aux marchés aux pays africains qui ne sont pas parties à ces accords.

109. Des mesures doivent être prises à tous les niveaux pour assurer l'intégration effective de l'Afrique dans le commerce mondial, et surtout lui permettre d'écouler ses produits agricoles, notamment :

a) En abaissant sensiblement les barrières tarifaires et non tarifaires imposées par les pays développés sur des produits agricoles et des produits manufacturés à forte intensité de travail en provenance de pays en développement;

b) En éliminant les subventions agricoles à l'exportation dans les pays développés conformément à l'engagement ministériel pris en 2005 à Hong Kong (Région administrative spéciale de Chine), de les éliminer d'ici à 2013;

c) En évaluant d'urgence les besoins des régions et des pays en matière d'aide pour le commerce en vue de mobiliser les ressources nécessaires et de les allouer comme il convient;

d) En mettant au point les mécanismes opérationnels du Cadre intégré renforcé d'évaluation des besoins afin de pouvoir déterminer les priorités en matière d'investissements;

e) En accélérant les progrès visant à rendre le Cadre intégré renforcé opérationnel, afin d'intégrer les pays les moins avancés véritablement dans le système commercial multilatéral.

110. Les ressources extérieures sont d'une importance cruciale dans le financement du développement en Afrique compte tenu des faibles taux d'épargne intérieure dans la plupart des pays. L'accroissement des flux de capitaux privés est indispensable pour réaliser une croissance et un développement durables en Afrique⁴.

L'investissement étranger direct est d'autant plus nécessaire qu'il imprime à l'économie un nouvel élan dont elle a grand besoin et qu'il contribue au transfert de technologies, à la création d'emplois et à un meilleur accès à des compétences en matière de gestion, aux marchés mondiaux de capitaux et de produits ainsi qu'à des réseaux de commercialisation et de distribution.

111. La communauté internationale doit continuer à favoriser l'élaboration de cadres réglementaires et à accorder des avantages fiscaux, économiques et autres pour encourager l'investissement étranger direct en Afrique, comme l'accès préférentiel aux marchés des États-Unis et de l'Union européenne par le biais de mécanismes tels que l'*African Growth and Opportunity Act* et l'Initiative Tout sauf les armes²⁶.

112. Les envois de fonds sont d'un précieux apport aux économies des pays africains, surtout ceux à fort taux de migration. Les pays africains devraient s'évertuer à se doter, avec l'aide d'institutions internationales de développement, d'un cadre juridique et réglementaire porteur qui favorise une plus grande intermédiation financière des envois de fonds et leur permette d'utiliser plus judicieusement ces fonds aux fins du développement durable.

IV. La marche à suivre

113. Compte tenu des orientations possibles et des mesures concrètes définies aux sections II et III du présent rapport, les pays africains engagés sur la voie du développement durable pourraient s'inspirer des grandes priorités qui se dégagent ci-après.

114. La promotion d'un climat pacifique constitue peut-être la principale condition préalable à tout développement qui se veut durable.

- Les pays africains devraient, avec le soutien de la communauté internationale, notamment de l'Organisation des Nations Unies, s'attacher à prévenir les conflits, à régler ceux en cours et à venir en aide aux pays qui en sortent.
- Le renforcement de la gouvernance et des institutions, notamment au niveau régional, en vue d'éviter que des conflits n'éclatent ultérieurement, devrait être un des objectifs fondamentaux des gouvernements africains.

115. La base de ressources naturelles de l'Afrique est un élément clef du développement économique et social durable du continent. La gestion viable des forêts et de la pêche, la gestion des rares ressources en eau disponibles, la préservation et la remise en état des terres gagnées par la désertification et l'adaptation des sociétés africaines aux changements climatiques sont autant d'objectifs à intégrer aux cadres et stratégies de développement national et régional.

116. La revitalisation de l'agriculture comme base d'un développement rural durable doit figurer au premier rang des priorités politiques. On pourrait faire de la réalisation d'une révolution verte durable en Afrique un objectif mondial. Le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau

²⁶ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Rapport sur les investissements mondiaux, 2007 : sociétés transnationales, industries extractives et développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.II.D.9).

Partenariat pour le développement de l'Afrique pourrait servir de cadre précieux à cet égard.

- Il y a lieu d'accroître sensiblement les investissements consacrés à l'agriculture et au développement rural, afin de réaliser l'objectif de la Déclaration de Maputo consistant à consacrer au moins 10 % du budget national à l'agriculture et au développement rural.
- Susciter de plus importants investissements privés dans le secteur agricole revêt également une grande importance.
- L'accroissement du soutien de bailleurs de fonds à l'agriculture du continent constitue un aspect essentiel de la mobilisation des ressources intérieures.

117. Le relèvement de la productivité agricole nécessitera l'adoption, à divers niveaux, de politiques visant à :

- a) Introduire des modèles et des pratiques agricoles bien adaptés aux ressources et aux réalités locales;
- b) Fournir aux agriculteurs des facteurs de production à moindre coût et leur octroyer des crédits abordables;
- c) Sensibiliser et former les agriculteurs à l'exploitation de modèles de vulgarisation mettant l'accent sur la diffusion horizontale de connaissances et d'innovations entre eux;
- d) Aider à mettre en place des chaînes d'approvisionnement en produits locaux à plus forte valeur ajoutée;
- e) Améliorer les infrastructures de marché et les systèmes d'information commerciale;
- f) Réduire les pertes après récolte en améliorant la transformation, le stockage et le transport des produits. Il convient également d'améliorer le cadre concurrentiel international de l'agriculture africaine pour que les produits de base transformés du continent puissent bénéficier de meilleurs débouchés.

118. Les gouvernements africains, épaulés par la communauté internationale devront faire en sorte que l'agriculture africaine connaisse un développement durable.

- Dans de nombreux pays arides et semi-arides, il importe au plus haut point de freiner et de faire reculer la dégradation des terres et la désertification en améliorant les pratiques agricoles et la gestion des terres.
- Dans des conditions appropriées, il est possible d'utiliser plus d'engrais chimiques et de facteurs de production d'appoint pour augmenter sensiblement les rendements tout en prenant soin d'atténuer les dégâts qu'ils causent à l'environnement et leurs effets néfastes sur la diversité biologique.
- Des méthodes scientifiques à faible apport d'intrants permettant de relever la productivité agricole sont plus largement testées et éprouvées et peuvent se révéler prometteuses, surtout quand on sait que les intrants chimiques continuent d'être hors de portée pour bon nombre de petits agriculteurs africains.

- La riche expérience locale en matière d'amélioration des méthodes de gestion des ressources en eau et des sols pourrait être plus largement diffusée vers des pays et régions dotés des mêmes conditions agroclimatiques.

119. Le choix des politiques à suivre doit également tenir compte des aspects sociaux de la transformation du secteur agricole. La plupart des pays de la région se heurteront aux difficultés auxquelles les pays plus développés ont eu à faire face avant eux, à mesure que l'Afrique progressera dans la voie du développement. Il s'agit notamment de :

- a) Garantir les droits des communautés rurales, en particulier les droits fonciers;
- b) Gérer l'exode rural massif, notamment grâce à une forte création d'emplois urbains;
- c) Financer des politiques et programmes de protection sociale pour accompagner les changements prévus.

120. Il importe d'accroître sensiblement les investissements dans les infrastructures pour relever la productivité agricole, favoriser la diversification économique et augmenter les revenus ruraux. Il faut des ressources pour financer des travaux d'aménagement, de modernisation et d'entretien allant des systèmes d'irrigation et autres infrastructures hydrauliques et routières aux réseaux de transports, de distribution d'énergie et de communications.

- La coopération transfrontière et régionale joue un rôle important dans la mise en place d'infrastructures, le raccordement des réseaux électriques et routiers et le partage des avantages découlant des ressources en eau.
- Les fonds consacrés par les bailleurs de fonds internationaux et les investisseurs privés à l'aménagement d'infrastructures en Afrique devront être sensiblement augmentés. Il faudra, pour attirer plus d'investissements privés, mettre en place des cadres réglementaires et institutionnels nationaux viables.

121. Il est essentiel de renforcer les services de santé, d'éducation et autres services sociaux en appui aux économies rurales et nationales à court et à long terme. Nombre de ruraux africains sont appelés à devenir des citoyens, ce qui fait que les investissements consacrés au développement humain dans les zones rurales détermineront également les perspectives économiques en milieu urbain.

- L'accès à des soins de santé de qualité, notamment à la santé préventive, dépendra beaucoup du niveau de formation et du degré de motivation des agents sanitaires ruraux.
- Le dynamisme des économies rurales pourrait à terme contribuer à y retenir le personnel de santé qualifié mais des politiques gouvernementales volontaristes pourraient être nécessaires à brève échéance, notamment pour assurer les services requis et accroître les investissements destinés à perfectionner les connaissances des guérisseurs locaux et du personnel paramédical communautaire.
- La subordination des programmes de santé familiale et de nutrition à la fréquentation scolaire des enfants s'est révélée être une approche globale prometteuse susceptible d'améliorer le bien-être de l'enfant.

- Dans nombre de sociétés africaines, les programmes visant à améliorer le bien-être de l'enfant doivent être idéalement adaptés aux difficultés liées à la prise en charge des orphelins du VIH/sida.

122. Les changements climatiques influenceront sur l'ensemble des difficultés sociales, économiques et environnementales auxquelles se heurtent les communautés rurales en particulier et les sociétés africaines en général.

- L'Afrique doit tirer le meilleur parti des instruments internationaux actuels et futurs relatifs au financement de la lutte contre les changements climatiques et au renforcement des capacités en la matière.
- La communauté internationale doit apporter le soutien financier et technique devant permettre aux économies africaines de s'adapter aux changements climatiques non seulement par le biais des plans d'action nationaux prévus au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification mais également par le biais de tous les mécanismes appropriés, dont les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les stratégies nationales de développement durable.
- La communauté internationale devrait consacrer plus de fonds aux travaux de recherche-développement sur des cultures xérophiles et autres variétés adaptées ainsi que sur des techniques d'adaptation convenant aux besoins et aux réalités du continent.
- Au niveau national, il convient de tenir de vastes consultations intersectorielles afin d'harmoniser les priorités de toutes les institutions nationales de développement rural et de fournir un appui institutionnel accru aux communautés rurales pour qu'elles puissent faire face aux changements climatiques.
